

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ DE GROSSES-ROCHES

2 MAI 2022

PROCÈS-VERBAL d'une séance ordinaire tenue par le Conseil de la municipalité de Grosses-Roches le 2 mai 2022 à 19 h 30 à la salle des délibérations du 159, rue Mgr Ross à Grosses-Roches.

Présences :

M. Jonathan Massé, maire
Monsieur Dominique Ouellet, conseiller au siège # 1
Monsieur Sylvain Tremblay, conseiller au siège # 2
Madame Sonia Bérubé, conseillère au siège # 3
Mme Paquerette Coulombe, conseillère au siège # 4
Madame Nicole Côté, conseillère au siège # 5
Monsieur Carol Fournier, conseiller au siège # 6

Les membres présents forment le quorum. La séance est tenue sous la présidence de monsieur Jonathan Massé, maire. La directrice générale et la greffière-trésorière, madame Linda Imbeault, est aussi présente.

Deux (2) personnes assistent aux délibérations du Conseil.

OUVERTURE

L'assemblée est déclarée régulièrement constituée par le président d'assemblée.

ORDRE DU JOUR

Assemblée ordinaire du 2 mai 2022

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Adoption du procès-verbal du 4 avril 2022

4. CONSEIL

5. ADMINISTRATION GÉNÉRALE ET GREFFE

- 5,1 Approbation des comptes à payer et des chèques émis
- 5,2 Autorisation de paiement de la facture du service de génie de la FQM pour projet remplacement conduites rue Mgr Ross au montant de 482,52 \$
- 5,3 Autorisation de paiement de la facture du service de génie de la FQM pour projet pavage – rues Mgr Ross et Saint-Jean 301.58 \$
- 5,4 Autorisation de la dépense pour faire le changement des freins sur le camion de voirie
- 5,5 Adoption du règlement numéro 357 régissant les limites de vitesse sur les rues et routes de la municipalité
- 5,6 Résolution autorisant un emprunt temporaire de 846 864 \$ auprès de la Caisse Desjardins de la Matanie pour les travaux à réaliser avec l'aide financière de la TECQ

- 5,7 Autorisation de la dépense pour nivelage des routes secondaires
- 5,8 Autorisation de verser un acompte de 50 % sur facture de Les Entreprises de fabrication Gervais Langlois inc. pour la réalisation du gazebo, balançoire et chaises Adirondak pour projet au jardin communautaire
- 5,9 Présentation des états financiers 2021 par M. René Gauthier, comptable agréé de la firme Raymond Chabot Grant Thornton (ce point sera reporté le lundi 9 mai 2022 à 19 h 30)

6. SÉCURITÉ PUBLIQUE

7. TRANSPORT ET INFRASTRUCTURES

- 7,1 Autorisation de retourner en appel d'offres pour le déneigement des chemins municipaux
- 7,2 Suivi de la demande d'aide financière dans le programme d'aide à la voirie locale volet projets particuliers d'amélioration auprès du député provincial au montant de 80 000 \$
- 7,3 Suivi de la demande d'aller en appel d'offres sur invitation pour une offre de services en architecture afin de connaître les coûts pour transformer l'école en un centre multifonctionnel incluant les travaux de réparation avant la transformation
- 7,4 Résolution informant le MTQ que la municipalité a fait des travaux routiers hiver-été et que la subvention pour l'amélioration du réseau routier de 83 271 \$ a été mise sur ce montant pour payer une partie des dépenses
- 7,5 Demande pour acquisition de terrain rue de la Mer

8. HYGIÈNE DU MILIEU

9. AMÉNAGEMENT, URBANISME ET DÉVELOPPEMENT

- 9,1 Résolution pour désigner étudiant pour assister les inspecteurs en bâtiment

10. SANTÉ ET BIEN-ÊTRE

- 10,1 Présentation de la Politique et du Plan d'action Municipalité amie des aînés (MADA) et autorisation de la dépense pour graphisme

11. LOISIRS ET CULTURE

- 11,1 Suivi de dossier projet d'aménagement de la cour du centre touristique
- 11,2 Suivi de dossier demande pour utilisation terrain cour d'école Mgr Ross
- 11,3 Suivi de dossier concession Café du Havre
- 11,4 Demande de subvention salariale pour un employé au centre touristique

12. AUTRES

13. VARIA

- a) Tracteur KJT ;
- b) Projet de protection du littoral ;

- c) Projet de ressource commune, directrice générale adjointe ;
- d) Nettoyage des trottoirs et rues ;
- e) Trous route Grosses-Roches ;
- f) Achat Épipen ;
- g) Véhicule lourd, rue Mgr Ross ;
- h) Route Jaco-Hugues côté sud ;
- i) Reçu de taxes.

- 14. Correspondance (voir pièces jointes s'il y a lieu)
- 15. Période de questions
- 16. Ajournement de l'assemblée au 9 mai 2022 à 19 h 30 pour le dépôt des états financiers 2021

2022-05-84 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance de l'ordre du jour de la séance 2 mai 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE soit adopté l'ordre du jour de la présente séance tel que déposé et, en conséquence, il demeure ouvert à toute modification si tous les membres du Conseil sont présents et renoncent à la documentation 72 heures à l'avance.

ADOPTÉE

2022-05-85 ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 4 AVRIL 2022

Considérant que les membres du Conseil ont individuellement pris connaissance du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022 ;

Considérant que les membres du conseil renoncent à la lecture du procès-verbal ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : NICOLE CÔTÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2022.

ADOPTÉE

2022-05-86 APPROBATION DES MONTANTS PAYÉS ET À PAYER POUR LA PÉRIODE 5 AVRIL 2022 AU 2 MAI 2022

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE les paiements des comptes inscrits au registre des chèques pour le compte courant pour la période du 5 avril au 2 mai 2022, pour un montant 61 768,36 \$ numérotés consécutivement de 3858 à 3872 pour les chèques de payes et de 6303 à 6329 pour les chèques courants inclusivement sont approuvés.

ADOPTÉE

**2022-05-87 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS — PROJET
REPLACEMENT DE CONDUITES — FACTURE # 4373**

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités # 4373 – 482,52 \$
Analyse des soumissions et addenda

Cette dépense sera remboursée avec l'aide financière de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

**2022-05-88 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — FÉDÉRATION
QUÉBÉCOISE DES MUNICIPALITÉS — PROJET PAVAGE RUE
MGR ROSS ET ST-JEAN — FACTURE # 4372**

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Fédération Québécoise des Municipalités # 44372 – 301,58 \$
Gestion de projet finaliser les documents

Cette dépense sera remboursée avec l'aide financière de la TECQ 2019-2023.

ADOPTÉE

**2022-05-89 AUTORISATION DE LA DÉPENSE POUR LE CHANGEMENT DE
FREINS CAMION VOIRIE**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense pour le remplacement de freins aux 4 roues sur le camion de voirie.

ADOPTÉE

**2022-05-90 ADOPTION DU RÈGLEMENT # 357 RÉGISSANT LES LIMITES
DE VITESSE SUR LE TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ**

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

APPUYÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

ET résolu à l'unanimité des conseillers(ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal de Grosses-Roches adopte le règlement numéro 357 régissant les limites de vitesse sur le territoire de la municipalité et qu'il fait partie intégrante des règlements de la Municipalité de Grosses-Roches.

ADOPTÉE

**2022-05-91 AUTORISATION D'EMPRUNT TEMPORAIRE DE 846 864 \$ DANS
LE CADRE D'UNE AIDE FINANCIÈRE PROVENANT DE LA TECQ
AVEC LA CAISSE DES JARDINS DE LA MATANIE**

Considérant que la Municipalité doit assumer les dépenses de la programmation de la TECQ (enregistreur de données, pavage côte rue de la Mer, recherche de fuites, inspection caméra réseau d'égout, pavage rue Mgr Ross et Saint-Jean, remplacement de conduites) ;

Considérant que le délai pour le remboursement peut aller jusqu'en mars 2024 ;

Considérant qu'il devient lourd pour la municipalité de supporter ces dépenses ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise un emprunt temporaire auprès de la Caisse Desjardins de La Matanie d'une somme de 846 864 \$ confirmée par la subvention à recevoir de la TECQ.

QUE monsieur Jonathan Massé, maire, et madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, soient autorisés à signer pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches les documents nécessaires pour ladite transaction.

ADOPTÉE

**2022-05-92 AUTORISATION DE LA DÉPENSE — NIVELAGE DES CHEMINS
MUNICIPAUX**

Considérant que le conseil municipal désire poursuivre les travaux de remise en forme des chemins municipaux réalisés au cours des dernières années ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire niveler les chemins municipaux pour l'année 2022 en respectant le cadre budgétaire établi (+/- 4 000 \$) incluant le gravier.

ADOPTÉE

**2022-05-93 AUTORISATION DE PAIEMENT FACTURE — LES
ENTREPRISES DE FABRICATION GERVAIS LANGLOIS INC. —
PROJET JARDIN COMMUNAUTAIRE — FACTURE # 6092**

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal approuve la dépense et le paiement de la facture suivante, à savoir :

- Les entreprises de fabrication Gervais Langlois inc. # 6092– 12 767,86 \$
Un (1) gazebo 10x10, une (1) balançoire pour 4 personnes et deux (2) chaises Adirondak

QUE 50 % de la facture sera payé immédiatement afin de permettre la construction et l'autre partie à la livraison et l'installation.

Cette dépense sera remboursée avec l'aide financière du Programme Nouveaux Horizons.

ADOPTÉE

2022-05-94 APPEL D'OFFRES POUR LE DÉNEIGEMENT DES CHEMINS MUNICIPAUX

Considérant que c'est la dernière année pour le contrat de déneigement des rues du village et la route de Grosses-Roches ;

Considérant qu'il y a lieu d'aller en appel d'offres ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SONIA BÉRUBÉ

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal demande à la directrice générale et greffière-trésorière de préparer un devis et un appel d'offres pour les cinq (5) prochaines années pour le déneigement des rues du village, de la cour du garage municipal, du chemin du site des bassins d'eaux usées, de la route des Grosses-Roches et prévoir une option pour inclure la route Jaco-Hugues du côté nord afin de savoir qu'elle serait les coûts pour le déneigement de cette partie de route pour accommoder les résidents qui s'y sont établis.

ADOPTÉ

2022-05-95 RÉOLUTION PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL

Considérant que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 83 271 \$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2021 ;

Considérant que les compensations distribuées à la Municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE la Municipalité de Grosses-Roches informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports, de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

ADOPTÉE

Les conseillers messieurs Dominique Ouellet et Sylvain Tremblay se retirent des délibérations pour le prochain point considérant que la demande concerne un membre de leur famille.

Point 7.5 Demande de Madame Reine Ouellet pour acquisition de terrain rue de la Mer

La directrice générale est priée d'aviser madame Ouellet que le terrain n'est pas à vendre pour le moment. Que si la municipalité décidait de le vendre, elle en serait la première informée.

2022-05-96 DÉSIGNATION D'UN ÉTUDIANT COMME ADJOINT AUX FONCTIONNAIRES RESPONSABLES EN MATIÈRE D'URBANISME — APPLICATION DE LA RÉGLEMENTATION MUNICIPALE D'URBANISME

CONSIDÉRANT QU'en vertu de l'article 236 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) et de la réglementation locale d'urbanisme, le Conseil municipal doit désigner les fonctionnaires responsables de la délivrance des permis et certificat d'autorisation, lesquels sont généralement appelés inspecteurs en bâtiments ;

CONSIDÉRANT l'entente intervenue entre la Municipalité et la MRC de La Matanie en matière d'urbanisme ;

EN CONSÉQUENCE,

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal désigne, pour le printemps et l'été 2022, monsieur Tommy Wagner, adjoint technique en urbanisme (poste étudiant) à MRC de La Matanie, à titre de fonctionnaire désigné pour assister les inspecteurs en bâtiment.

ADOPTÉE

2022-05-97 AUTORISATION DE LA DÉPENSE — CONCEPTION GRAPHIQUE DE LA POLITIQUE ET PLAN D'ACTION MUNICIPALITÉ AMIE DES AÎNÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : DOMINIQUE OUELLET

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense pour faire la conception graphique de la Politique et Plan d'action 2022-2026 de la Municipalité par Caroline Turbide, graphisme, pour une somme de 1 170,00 \$ plus les taxes comprenant les services suivants :

- Collecte de matériels
- Choix de photos, personnalisation
- Graphisme de toutes les pages
- Montage du plan d'action
- Corrections
- Gestion de l'impression
- 30 brochures

QU'une partie de la dépense sera absorbée par le surplus réservé de 836,46 \$ pour l'enveloppe MADA et le reste par le budget courant de la municipalité.

ADOPTÉE

2022-05-98 PROJET « HAVRE DE GROSSES-ROCHES » AIDE FINANCIÈRE ACCEPTÉE FRR — AUTORISATION DE LA DÉPENSE

Considérant que la municipalité a déposé un projet d'aménagement du havre de pêche comprenant la réparation du sentier sur la digue et divers aménagements du terrain du centre touristique ;

Considérant que la demande d'aide financière a été acceptée dans le cadre du Fonds régions et ruralité (FRR) ;

Considérant que les coûts du projet totalisent 83 752,00 \$ et que l'aide financière accordée est de 73 175,00 \$;

Considérant qu'il y a lieu d'autoriser les dépenses pour la réalisation du projet ;

En conséquence,

IL EST PROPOSÉ PAR : SYLVAIN TREMBLAY

Et résolu à l'**unanimité** des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE le Conseil municipal autorise la dépense et autorise la directrice générale, à commencer les démarches pour la réalisation des travaux.

QU'une partie des dépenses soit affectée au surplus accumulé non affecté pour la partie de la participation financière de la municipalité, ce qui représente une somme d'environ 6 900,00 \$.

ADOPTÉE

2022-05-99 DEMANDE DE PROJET DANS LE CADRE DU PROGRAMME DE SUBVENTIONS SALARIALES POUR 2 EMPLOYÉS

IL EST PROPOSÉ PAR : CAROL FOURNIER

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes) :

QUE Le Conseil municipal de Grosses-Roches autorise la directrice générale et greffière-trésorière à préparer et déposer auprès d'Emploi Québec une demande d'aide financière pour un projet de subventions salariales.

QUE le projet sera de 12 semaines en raison de 35 heures/semaine pour 2 participants et les tâches seront l'accueil, la surveillance, l'entretien et l'organisation d'activités au centre touristique durant la saison estivale.

La rémunération selon le taux du salaire minimum.

QUE le Conseil autorise madame Linda Imbeault, directrice générale et greffière-trésorière, à signer tous les documents nécessaires pour la réalisation du projet pour et au nom de la Municipalité de Grosses-Roches et la mandate pour faire le suivi et encadrer les employés.

ADOPTÉE

VARIA :

- a) Dossier du tracteur KJT) à rediscuter à une réunion de travail) ;
- b) Dossier de la demande d'appui du projet de protection du littoral (pas assez d'information ; (Le maire explique qu'il siège à un comité d'analyse des projets et qu'il préfère ne pas se prononcer pour l'instant) ;
- c) Dossier pour le projet d'une demande de ressource commune avec la municipalité de Saint-Adelme pour une adjointe administrative (à discuter en réunion de travail quand nous allons avoir plus de précision sur ce projet) ;
- d) Nettoyage des rues et trottoirs (s'assurer que cela se fasse rapidement) ;
- e) Route des Grosses-Roches (faire réparer les deux trous) ;
- f) Épipen (penser à faire l'achat des nouvelles injections) ;
- g) Véhicules lourds sur la rue Mgr Ross (préparer un projet de règlement ou de résolution pour les interdire ;
- h) Route Jaco-Hugues (envoyer l'inspecteur vérifier l'accumulation d'eau dans la route) ;
- i) Reçu de taxes (la directrice générale est priée d'informer les citoyens qu'il n'y aura plus d'envoi de reçu de taxes à moins que la personne le demande) ;

PÉRIODE DE QUESTIONS

Début : 20 h 15 Fin : 20 h 20

Questions soulevées :

- 1. Ponceau entrée de cour du restaurant sur la Route de Grosses-Roches (envoyer l'inspecteur vérifier) ;
- 2. Trous dans les rues du village

2022-05-100 AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE

IL EST PROPOSÉ PAR : PÂQUERETTE COULOMBE

ET résolu à l'unanimité des conseillers (ères) présents (tes).

D'ajourner l'assemblée à lundi, le 9 mai 2022 à 19 h 30 pour poursuivre l'ordre du jour, il était 20 h 21.

ADOPTÉE

Le président d'assemblée et maire
Jonathan Massé

La directrice générale et greffière-trésorière
Linda Imbeault

Approbation des résolutions

Je, Jonathan Massé, maire de la Municipalité de Grosses-Roches, approuve les résolutions votées lors de la séance ordinaire/extraordinaire, du 2 mai 2022, à 19 h 30.

En signant ce document, cela équivaut à la signature de chaque résolution votée lors de cette séance, exception faite de la/ou des résolutions suivantes : _____.

Jonathan Massé, maire

Date

